

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU LUNDI 19 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit le 19 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 21 délégués (16 titulaires – 5 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 07 Février 2018
---

**Membres présents :**

**Titulaires** : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Chatelain, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Bouvry, Mr Lantoine, Mr Mathis.

**Suppléants** : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière.

**Membres absents excusés** : Mr Krabal, Mr Stanislawski, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Philippon, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Dussaussoy, Mr Petel, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mme Van Landeghem.

**Membres absents (titulaires et suppléants)**: Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Conversat, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bereaux, Mr Freudenreich.

**Assistaient également à la séance** : Mr Idelot de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Lantoine.

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00.

Il précise que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 Février 2018, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué ce jour Lundi 19 Février 2018.

Lors de la présente séance, le Président précise qu'il est fait application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le comité syndical peut délibérer sans condition de quorum sur les questions inscrites au même ordre du jour, à savoir :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 Décembre 2017,
- 2) Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018,

- 3) Réhabilitation des réservoirs des Chesneaux, Lauconnois et du Mont de Bonneil : lancement de la consultation pour réalisation des travaux complémentaires,
- 4) Instruction du dossier d'autorisation pour le comblement du puits d'Etrepilly,
- 5) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Mr Jean-Pierre LANTOINE est nommé secrétaire de séance.

— oOo —

### 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 Décembre 2017

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 Décembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

### 2) Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

En préambule à l'exposé, le Président rappelle que le rapport d'orientation budgétaire a été remis aux délégués à l'appui de la convocation.

Ce rapport, a vocation à donner les orientations budgétaires dont les points importants en 2018 sont :

- Démarrage de l'étude patrimoniale de notre collectivité
- Continuer à investir pour conserver un patrimoine en bon état avec un programme de travaux à hauteur de plus de 15 000 000 € H.T
- Prendre en compte les évolutions issues de la Loi NOTRe sur la prise de la compétence eau potable - Travailler sur les futures demandes d'adhésion à l'USESA
- Pour les prévisions du budget 2018 : la prospective financière mise à jour sur la période 2017 à 2021 démontre l'équilibre du budget sans recours à l'emprunt avant 2019
- **Egalement, le prix de l'eau pour la part USESA restera stable pour l'année 2018**

Le Président invite ensuite les délégués à débattre sur ces orientations.

Les questions et remarques soulevées par l'assemblée :

• Mr Pillière (Etrepilly) interroge sur les subventions apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il demande si le Syndicat connaît la part que représentent les subventions obtenues par l'Usesa pour le financement des travaux par rapport aux montants des redevances prélevées par l'Agence sur les factures d'eau.

⇒ Non, ce calcul n'a pas été fait. Il serait en effet intéressant de déterminer ce rapport sur la période de réalisation des travaux du schéma directeur d'eau potable soit à compter de 2008.

Le Président dit que ces résultats seront présentés au prochain comité syndical.

- Mr Dazard fait observer la qualité de présentation du rapport d'orientation budgétaire. Il souligne que sa clarté et son contenu apportent une connaissance complète sur l'Usesa tant sur ses compétences que sur sa situation financière.

A l'issue des échanges, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération attestant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 au sein de l'assemblée.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

### **3) Réhabilitation des réservoirs des Chesneaux, Lauconnois et du Mont de Bonneil : lancement de la consultation pour réalisation des travaux complémentaires**

Le Président explique que des travaux complémentaires au marché de réhabilitation des réservoirs des Chesneaux, de Lauconnois et du mont de Bonneil sont nécessaires.

Au cours de la réhabilitation des cuves existantes sur ces 3 sites et de la vidange des cuves, il s'est avéré qu'au bout de plusieurs jours des arrivées d'eau pénétraient dans les réservoirs au niveau des dômes.

Concernant les travaux de terrassement et de remblaiement des dômes pour la réalisation de l'étanchéité, le Président propose de lancer la consultation en y associant la reprise de la vidange du réservoir du mont de Bonneil et la pose d'une nouvelle clôture à Lauconnois.

Ces travaux sont estimés à : 100 000 € H.T

- Terrassement, remblaiement des dômes : 50 000 € H.T
- Clôture Lauconnois : 20 000 € H.T
- Vidange du réservoir du Mont de Bonneil : 30 000 € H.T

L'ensemble de ces travaux peut être aidé par l'Agence de l'Eau.

Après avoir entendu ces explications, les membres du Comité Syndical donnent un avis favorable à la réalisation des travaux et autorisent le Président à lancer la consultation en vue de l'attribution du marché.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

#### 4) Comblement du puits d'Etrepilly

Le captage est implanté sur la commune d'Etrepilly et n'a jamais été exploité par l'USESA.

Il ne bénéficie d'aucune DUP et n'est pas référencé. Aucun rapport hydrogéologique n'a été recensé. Il sollicite la nappe d'eau souterraine des calcaires du Lutécien.

Suite à l'inspection vidéo réalisée en aout 2016, il apparait que :

- le captage est en bon état global (profondeur de 61 mètres)
- les équipements hydrauliques sont encore en place.

Un dossier de demande de comblement a été réalisé par le bureau d'étude Archambault Conseil dont les conclusions ont été remises en Décembre 2017.

Le budget prévisionnel des travaux de comblement de l'ouvrage a été estimé à ce jour (après inspection caméra) à 30 000€. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau.

La présente délibération vise à obtenir l'accord de la DDT (Direction Départementale des Territoires de l'Aisne) pour autoriser le Syndicat à réaliser les travaux de comblement du puits selon les préconisations du Bureau Archambault Conseil.

• Mr Pillière (Etrepilly) trouve les prescriptions conséquentes. Il demande si le comblement de l'ouvrage ne peut être réalisé qu'en partie ?

⇒ Non, les prescriptions du bureau d'étude prévoient le comblement de l'ouvrage sur toute la profondeur du puits.

Le comblement d'un ouvrage de production d'eau potable relève d'une procédure réglementaire dont les prescriptions sont soumises à l'accord des services de la Direction Départementale des Territoires.

Entendu la délibération proposée, les membres du Comité Syndical décident d'instruire le dossier de comblement de l'ouvrage.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

#### 05) Questions diverses

##### 📅 Calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 13 Mars 2018 - 17 h 30 Réunion du Bureau
- Mardi 27 Mars 2018 - 18 h 00 Réunion du Comité Syndical

Le Président invite ensuite l'assemblée à passer aux questions diverses.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 00.

Fait à Château-Thierry, le 02 Mars 2018  
Le Président,

Marcel CHATELAIN

